Réunion annuelle de l'Institut du droit des affaires internationales d'ICC
à l'occasion de son 30ème anniversaire

L'arbitrage multipartite

Date: **8 décembre 2009**

Lieu: **Chambre de commerce internationale (ICC)**
38, Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

6 CLE credits
5 MCLE credits
5 heures CPD
5 heures CNB

Objectifs

Un tiers des arbitrages internationaux sont multipartites ou multi-contrats.

En effet, en raison de l'augmentation en nombre et en complexité des transactions commerciales impliquant des groupes de sociétés, les arbitrages internationaux mettant en cause plus d'un contrat et plus de deux demandeurs et/ou défendeurs ne cessent de se multiplier. Ils soulèvent de nombreuses questions, tant au niveau de la compétence que du fond :

Une clause d'arbitrage peut-elle être étendue à des demandeurs ou des défendeurs non-signataires ? Dans quelle mesure peut-on attraire dans un seul arbitrage, les différentes parties qui ont participé à une opération commerciale unique au travers de plusieurs contrats ? S'il est nécessaire de commencer plusieurs arbitrages séparés, peuvent-ils être ensuite consolidés et à quelles conditions ? Un défendeur peut-il joindre à la procédure d'autres défendeurs, qu'ils soient parties à la clause d'arbitrage ou qu'ils soient des tiers ? Un défendeur peut-il formuler des demandes contre un autre défendeur ? Quelles sont les conséquences des réponses aux questions ci-dessus au niveau de l'exécution de la sentence ? L'arbitrage en *class action* est-il possible et souhaitable ? Comment fonctionne-t-il ?

Ces questions et bien d'autres sont récurrentes dans les arbitrages multipartites / multi-contrats. Trente ans se sont écoulés depuis la première conférence de l'Institut de l'ICC qui était précisément dédiée à ce thème. La présente conférence est destinée à encourager une réflexion sur un certain nombre de questions fondamentales que soulèvent ces arbitrages complexes.

Les actes de la conférence seront en principe publiés dans la série des Dossiers de l'Institut, et un exemplaire sera envoyé à chaque participant.

A qui s'adresse cette réunion ?

Tout praticien intéressé par le droit des affaires internationales et de l'arbitrage commercial international, entre autres : avocats, arbitres, magistrats, professeurs et juristes d'entreprise.

ICC Events

ICC Services
Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

Département Events

Programme

MATIN 9H30 – 12H30

Allocution de bienvenue

Président de l'Institut d'ICC :

- Serge Lazareff, Avocat associé, Derains Gharavi & Lazareff, France

Introduction générale

Co-Président de la Réunion Annuelle 2009 de l'Institut d'ICC :

- Bernard Hanotiau, Professeur et Avocat associé, Hanotiau & van den Berg, Belgique ; Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

GROUPES DE CONTRATS

Groupes de contrats et groupes de sociétés : s'agit-il de problématiques différentes ?

- Fernando Mantilla Serrano, Avocat associé, Shearman & Sterling LLP, France ; Membre, Cour internationale d'arbitrage d'ICC

Dépeçage ou consolidation de litiges trouvant leur source dans des contrats connexes : le rôle de l'arbitre et celui du juge

Le rôle de l'arbitre

- Stephen R. Bond, Senior of Counsel, Covington & Burling LLP, Royaume-Uni ; Membre associé, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

Le rôle du juge

- François-Xavier Train, Professeur, Université de Paris X, France

GROUPES DE SOCIÉTÉS

L'extension de la clause d'arbitrage à des non-signataires : les limites du consentement

- Karim Youssef, Avocat à la Cour, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP, France ; Professeur associé, Université du Caire, Egypte

L'extension d'une clause d'arbitrage à un demandeur non-signataire ou à un défendeur non-signataire : l'approche doit-elle être différente ?

- John M. Townsend, Avocat associé, Hughes Hubbard & Reed LLP, Washington DC, Etats-Unis; Président du Conseil d'Administration, American Arbitration Association

L'extension de la clause d'arbitrage à un Etat ou une entité étatique non-signataire : soulève-t-elle des questions spécifiques ?

- Georgios Petrochilos, Avocat associé, Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, France

Déjeuner

APRES-MIDI 14H30 – 17H30

Co-Président de la Réunion Annuelle 2009 de l'Institut d'ICC :

- Eric A. Schwartz, Avocat associé, King & Spalding, France ; Ancien Secrétaire Général, Cour internationale d'arbitrage d'ICC ; Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

GROUPES DE SOCIÉTÉS, JONCTION ET CONSOLIDATION

Existe-t-il vraiment une doctrine du « groupe de sociétés » ?

- Yves Derains, Avocat associé, Derains Gharavi & Lazareff, France ; Ancien Secrétaire Général, Cour internationale d'arbitrage d'ICC ; Vice-président, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

La levée du voile social : revenons sur la bonne voie

- Sébastien Besson, Avocat associé, Python & Peter, Suisse

Consolidation, jonction et demandes croisées : où en sommes-nous ? La perspective de l'ICC

- John Beechey, Président, Cour internationale d'arbitrage d'ICC

LES CLASS ACTIONS DANS L'ARBITRAGE ET LEUR EXÉCUTION

Problèmes soulevés par les *class actions* dans l'arbitrage

- S.I. Strong, Professeur associé de droit, Université de Missouri School of Law, Columbia, Missouri, Etats-Unis

Le point de vue d'un arbitre

- Gerald Aksen, Arbitre indépendant, New York City, Etats-Unis ; Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

L'exécution des sentences rendues dans les arbitrages multipartites/multi-contrats

- Pierre Mayer, Professeur et Avocat associé, Dechert LLP, France ; Membre du Conseil, Institut du droit des affaires internationales d'ICC

Synthèse

- Eric A. Schwartz

Conclusion

- Serge Lazareff

Informations pratiques

Frais d'enregistrement

Avant le 9 octobre 2009 :

- ☐ 720 Euros (H.T.) « tarif spécial » pour les membres ICC
- ☐ 790 Euros (H.T.) « tarif spécial » pour les non-membres

Après le 9 octobre 2009 :

- ☐ 820 Euros (H.T.) pour les membres d'ICC
- ☐ 890 Euros (H.T.) pour les non-membres

Les frais d'enregistrement incluent la documentation, la participation aux séances de travail, le déjeuner et le cocktail qui suivra ainsi qu'une copie de la publication regroupant les actes de la conférence, si elle a lieu (version papier ou e-book). Les frais de séjour et de voyage ne sont pas compris dans les frais d'enregistrement.

Comment s'inscrire

Plus facile et plus rapide: enregistrez-vous en ligne* et économisez 20 Euros ! **www.iccevents.org**

** Paiement sécurisé par carte bancaire*

ou complétez et retournez votre bulletin d'inscription, indiquant le mode de paiement choisi :

Courriel : **events@iccwbo.org**
Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30
Téléphone : +33 (0)1 49 53 28 91

par courrier : ICC SERVICES / Département Events
38 Cours Albert 1er
75008 – Paris, France

L'inscription ne sera confirmée qu'à réception du bulletin d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'enregistrement.

Organisation du voyage et hébergement

L'organisation du voyage et la réservation des chambres d'hôtel incombent à chaque participant. Une liste d'hôtels à Paris avec lesquels ICC a négocié des tarifs préférentiels sera envoyée dès réception du bulletin d'inscription. Une lettre d'invitation de la part d'ICC pour l'aide à l'obtention d'un visa peut être envoyée à la demande du participant uniquement après réception des frais d'enregistrement.

Langues de travail

Anglais et français avec interprétation simultanée.

Formation professionnelle continue

ICC Events est habilité par la Solicitors Regulation Authority et les Barreaux d'**Angleterre** et du **Pays de Galles**, de **Californie** et de **New York** à dispenser des formations comptant au titre des « MCLE/CLE Credits » et des « CPD points ». Cette formation est en cours d'homologation auprès du CNB pour les avocats en **France**.

Frais d'annulation

Seules les annulations formulées par écrit seront prises en considération. Pour toute demande reçue **avant le 6 novembre 2009**, le remboursement des frais d'enregistrement se fera sous déduction d'une retenue de 50% pour frais de dossier. Pour toute demande reçue après ce délai, les frais d'enregistrement resteront dus en totalité. Dans ce cas, l'inscription pourra être transférée à une autre personne remplissant les conditions d'admission requises, sous réserve de l'accord du responsable d'ICC Events.

Veuillez noter qu'ICC Services se réserve le droit d'annuler cet événement ou d'apporter de légères modifications au programme (contenu, horaires, identité des orateurs). Dans le cas exceptionnel d'annulation de cet évènement, les frais d'enregistrement seront remboursés intégralement. Cependant, ICC Services ne pourra être tenu responsable des autres frais encourus par le participant.

ICC Services
Chambre de commerce internationale
L'organisation mondiale des entreprises

Département Events

Crédit photographique: Copyright © www.istockphoto.com

Bulletin d'inscription

S 0919

Mardi 8 décembre 2009

Chambre de commerce internationale
38 Cours Albert 1er, 75008 Paris, France

Enregistrez-vous en ligne* et économisez 20 Euros
www.iccevents.org
**paiement sécurisé par carte de crédit*

ou complétez et retournez à
events@iccwbo.org
Télécopieur : +33 (0)1 49 53 30 30

Réunion annuelle de l'Institut du droit des affaires internationales d'ICC

L'arbitrage multipartite

Information participant

TITRE / NOM / PRENOM			
FONCTION			
NOM DE LA SOCIETE			
ADRESSE			
VILLE / ETAT / CODE POSTAL			
PAYS		TELEPHONE	
COURRIEL		TELECOPIEUR	

Frais d'inscription

	Jusqu'au 9 octobre 2009		*Après le 9 octobre 2009*	
	Membres ICC	Non-membres	Membres ICC	Non-membres
Montant (H.T.) pour : – résidents hors UE – résidents dans l'UE avec N° de TVA intracommunautaire	☐ 720,00 Euros	☐ 790,00 Euros	☐ 820,00 Euros	☐ 890,00 Euros
TVA 19,6%	141,12 Euros	154,84 Euros	160,72 Euros	174,44 Euros
Montant (T.T.C.) pour : – résidents en France – résidents dans l'UE sans N° de TVA intracommunautaire	☐ 861,12 Euros	☐ 944,84 Euros	☐ 980,72 Euros	☐ 1064,44 Euros

N° de TVA intracommunautaire. _____ Code spécial (CN, ...) _____

Mode de paiement

☐ **Par carte de crédit :** ☐ American Express ☐ Euro/MasterCard ☐ Visa

Numéro de carte ..... date d'expiration .....

Nom du titulaire .....

☐ **Par virement bancaire : LCL**
Compte N° 0000060021B Clé RIB 64 Code Banque 30002 Code Guichet 04866
Swift: CRLYFRPP IBAN: FR61 3000 2048 6600 0006 0021 B64
Veuillez mentionner la référence "S0919" ainsi que le nom du participant.

Date ..... Signature.....

Protection des données

Les informations recueillies sur ce formulaire seront utilisées pour votre inscription. Elles seront sauvegardées dans les bases d'ICC pour la seule utilisation d'ICC (Chambre de Commerce Internationale et la filiale qu'elle détient intégralement, ICC Services). Conformément à la loi française "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en contactant ICC à **registrationevents@iccwbo.org**. Les informations recueillies pourront être utilisées par ICC pour vous tenir informé de développements dans votre sphère d'activité à travers des publications, abonnements, événements et autres offres commerciales.
Veuillez indiquer si vous désirez recevoir ces informations ☐ oui ☐ non.
Désirez-vous recevoir des offres commerciales d'organisations associées, en particulier des **comités nationaux d'ICC** : ☐ oui